



**Portail ACPR – Formulaire de désignation du référent
ORGANISMES D'ASSURANCE**

À retourner par courriel :

2730-REFERENTS_ASSURANCE_PORTAIL-UT@acpr.banque-france.fr

ou par courrier postal :

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION
BUD-2730
4 place de Budapest
CS92459
75436 Paris cedex 09

Établissement :

Dénomination	
☐ LEI / ☐ SIREN / ☐ CIB	

Catégorie de rattachement :

- ☐ Entreprises d'assurance ou de réassurance
- ☐ Mutuelles et unions
- ☐ IP et unions
- ☐ Autres

Dirigeant :

Nom	
Prénom	
Fonction	
Courriel (en majuscules)	

Accréditer la personne physique suivante comme référent pour l'organisme d'assurance :

Civilité (M/Mme)	
Nom (en majuscules)	
Prénom	
Courriel (en majuscules)	
Téléphone	

Toutes les rubriques doivent être remplies pour permettre l'accréditation du référent.

Date :

Signature du dirigeant :



Portail ACPR – Formulaire de désignation du référent ORGANISMES D'ASSURANCE

Information sur les données personnelles collectées dans ce formulaire

(à communiquer au référent désigné)

Les données personnelles collectées dans la rubrique Dirigeant sont uniquement destinées à authentifier la demande et à faciliter la gestion du dossier. Elles ne sont copiées dans aucun système ou registre, automatisé ou non. Le formulaire est archivé avec le dossier de l'établissement et suit les mêmes règles de conservation.

Les données personnelles des référents sont enregistrées dans le Portail ACPR, afin de permettre l'authentification des accès et la traçabilité des actions effectuées. Les traces associées à un dossier suivent les mêmes règles de conservation que ce dossier. Les données personnelles (nom, prénom, identifiant) d'une personne physique intervenant sur le portail sont conservées pendant toute la durée de son accréditation et éventuellement au-delà, jusqu'à la fin de la période de conservation d'un dossier sur lequel cette personne a effectué une action.

La fourniture des informations demandées est nécessaire à l'accréditation des personnes désignées comme référents et à l'authentification de leur désignation. Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (règlement 2016/679 du 27 avril 2016 ou RGPD), l'ACPR limite la collecte des données personnelles aux seules informations nécessaires au traitement envisagé.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD), les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et, sous certaines conditions, d'effacement et de limitation. Le droit d'accès aux informations collectées s'exerce auprès de la direction des Autorisations de l'ACPR :

- Par courriel, à l'adresse : contactautorisations@acpr.banque-france.fr
- Ou par courrier, à l'adresse suivante :

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION
Direction des Autorisations (BUD-2785)
4 Place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS CEDEX 09

La personne exerçant son droit d'accès devra joindre à sa demande la copie d'un titre d'identité en cours de validité. La communication des informations a lieu dans un délai maximum de 1 mois suivant la demande. La correction des informations erronées est effectuée dans un délai de 1 mois suivant la communication des informations rectificatives.

La Banque de France et l'ACPR ont désigné un délégué à la protection des données (DPD). Le DPD peut être contacté par courriel, à l'adresse : 1200-DPD-delegate-ut@banque-france.fr.

Les personnes physiques peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Adresse :
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07
- Site internet : <https://www.cnil.fr>